



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
et de la mer de l'Eure

NOTE DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Contexte de la consultation

La démarche est conduite par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) concernant le projet d'arrêté préfectoral portant autorisation de destruction d'oiseaux de l'espèce "grand cormoran" pour la campagne 2021-2022 fixé par quota départemental afin de limiter les risques présentés par la prédation du grand cormoran pour les populations de poissons menacées et pour les piscicultures situées à proximité des rivières.

Elle se fait en application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Date et lieu de la consultation

Le projet d'arrêté a été mis en consultation par voie électronique du 21 septembre au 11 octobre 2021 inclus sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

Le public a disposé d'un **délai de 21 jours** pour faire part de ses observations par voie électronique ou postale à compter de la mise à disposition du projet d'arrêté.

Au cours de cette période, 3 avis défavorables ont été réceptionnés.

Observations reçues

Ce projet d'arrêté d'arrêté a fait l'objet de 3 observations qui font état d'une opposition à la destruction du grand cormoran.

Fait à Évreux, le 12 octobre 2021

Le chef de service Eau, Biodiversité, Forêts,


Zéphyre THINUS